

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 39 (1913)
Heft: 20

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DOIT

D'après le message relatif au rachat, le public ne devait pas être seul à retirer des avantages de l'exploitation des chemins de fer par la Confédération. « La situation du personnel s'en trouvera notablement améliorée. » Et cela sans qu'il en coûte au budget. « La réduction du personnel dont nous avons parlé ci-dessus fournira les ressources nécessaires pour couvrir le surplus des dépenses que nécessitera l'égalisation des salaires. » D'autre part, « l'exploitation par l'Etat mettra fin aux réclamations que soulève l'application imparfaite de la loi fédérale sur la durée du travail des agents de chemins de fer..... ».

AVOIR

les plus explicites ont été faites à cet égard pour persuader le peuple... ». Aussi le programme de la Direction relatif à la réduction des trains et à la diminution du nombre des places ne put-il être réalisé qu'en partie.

Il n'est pas douteux que, depuis le rachat, l'administration des chemins de fer ait fait beaucoup pour le personnel, ce qui ne veut pas dire que les Compagnies n'en eussent pas fait au moins autant. Ce qui est certain, c'est que les sacrifices consentis en faveur du personnel n'ont guère répondu aux illusions que celui-ci s'était faites sur les conséquences du rachat, illusions que les partisans du rachat avaient soigneusement entretenues. Pour soutenir que les agents des chemins de fer ont obtenu une situation meilleure que s'ils étaient restés au service des Compagnies, il faudrait une foi quelque peu aveugle dans les vertus de l'étatisme ; il faudrait surtout fermer systématiquement l'oreille aux plaintes des intéressés.

M. Peschaud étudie ensuite les résultats financiers de l'exploitation et constate que, « malgré l'effort d'économie fourni par l'administration, le coefficient d'exploitation, qui dépasse actuellement 66 %, est encore très élevé, sensiblement plus élevé que celui des Compagnies françaises qui varie, selon les réseaux, de 54 à 61 %. Aussi, avec un trafic sensiblement plus important que celui des réseaux français concédés, le réseau des C. F. F. ne recueille-t-il pas un produit net beaucoup plus élevé que celui de nos cinq grandes Compagnies ».

Voici la balance du bilan établi par M. Peschaud : « Sous quelque aspect qu'on l'envisage, le rachat des chemins de fer suisses n'apparaît pas comme une opération des plus heureuses. Elle a coûté beaucoup plus cher qu'on ne l'avait prévu. Et, d'autre part, si d'incontestables progrès ont été réalisés depuis la reprise des réseaux par la Confédération, tant au point de vue technique qu'au point de vue commercial, ainsi qu'en ce qui concerne la situation du personnel, progrès que les Compagnies auraient pu, elles aussi, réaliser si elles n'avaient pas été rachetées, il n'en est pas moins vrai que les promesses imprudentes des promoteurs du rachat n'ont été tenues que dans une faible mesure. Et que dire des conséquences politiques du rachat, de cette servitude économique que la Convention du Gothard fait peser, à perpétuité, sur toute la Confédération ».

Enfin, nous arrivons à la conclusion, peut-être un peu inattendue, de M. Peschaud :

« D'autres administrations, d'autres gouvernements auraient-ils pu mieux faire ? Nous ne le pensons pas. L'administration du réseau fédéral suisse est aux mains d'hommes très distingués, qui ont tiré du merveilleux instrument économique de la Suisse le meilleur parti qui leur était possible. Le gouvernement suisse est composé d'hommes sages et réfléchis, ils ont fait, eux aussi, tout ce qu'ils ont pu pour que la nationalisation du réseau ferré fût profitable à la Confédération. Ils ont même fait, à notre avis, ce que d'autres pays n'auraient jamais pu faire. »

Il serait difficile de pousser plus loin la courtoisie internationale¹. Nous dédions ces louanges à tous ceux qui se sont permis de critiquer et même de traiter sans ménagement les négociateurs et les défenseurs de la Convention du Gothard et nous espérons bien qu'ils éprouveront enfin le remords de leur ingratitude. Souhaitons que la péroraison de M. Peschaud atteigne tous les intéressés : il est doux d'être le messenger d'un compliment aussi flatteur et c'est dans la pensée charitable d'en faciliter la diffusion que nous l'avons reproduit. On nous en saura certainement gré. H. D.

¹ Même note dans un article de M. A. Sauzède, paru dans *l'Information*, où nous lisons : « nous (les Français) piétinons sur place, pendant que la Suisse réalise les plans de ses hardis ingénieurs et de ses politiques à vues habiles ».

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

*Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 23 août 1913,
à Lausanne.*

(Suite¹.)

4. *Groupements professionnels.* — M. Peter rapporte — L'étude de cette question a été suggérée par la formation d'une association de techniciens de la route et d'une association des ingénieurs-conseils. Le Comité central estime que l'organisation de la Société peut fort bien se prêter à la créa-

¹ Voir N° du 10 octobre 1913, page 231.

tion de groupements professionnels. Les membres qui s'intéressent spécialement à telle ou telle question seront invités à assister de temps en temps à des séances spéciales qui seront d'ailleurs accessibles à tous les membres de la Société. Il n'y a pas lieu de prévoir des statuts particuliers ni des contributions spéciales. Le Comité central étudie la question et présentera un rapport et des propositions à la prochaine assemblée des délégués.

5. *Entrée de la Société dans l'Association internationale des Congrès de la route.* — M. Wenner rapporte. L'Association internationale des Congrès de la route a été fondée en 1908. Elle a pour objet de travailler aux progrès dans la construction, l'entretien et l'utilisation des routes et cela

par le moyen de congrès, de la publication de rapports et de résultats d'essais. Etant donnée l'importance croissante de ces questions il est de l'intérêt de la Société d'entrer dans l'Association.

M. *Elskes* n'attend pas grand résultat de cette admission.

M. *Peter* envisage surtout le groupement qui va se constituer, des ingénieurs de la route, pour lequel l'admission de la Société dans l'Association peut être utile.

La proposition du Comité central est adoptée par 32 voix contre 19.

6. a) *Lieu et date de la prochaine assemblée générale.* —

M. *Peter* estime qu'il n'est pas nécessaire de se prononcer séance tenante sur cette question.

M. *Mathys* propose de réunir la prochaine assemblée générale à Berne, en 1914.

MM. A. et C. *Jegher* rappellent qu'il a été décidé, à l'assemblée générale de St-Gall de se réunir avec la G. e. P., à Berne, en 1914, à l'occasion de son assemblée. Ils estiment qu'une assemblée extraordinaire n'est pas nécessaire.

M. *Mathys* est du même avis.

Il est en décidé ainsi et on reviendra plus tard sur la question de la prochaine assemblée générale.

b) *Election de deux membres et du président du Comité central.* — M. de *Vallière* occupe le siège de la présidence pendant la votation. A l'unanimité, MM. O. *Pflegghard* et V. *Wenner*, jusqu'ici désignés par la section de Zurich, sont élus membres du Comité central, en remplacement de MM. *Bluntschli* et *Huber*, démissionnaires. M. H. *Peter* est confirmé, à l'unanimité, comme membre et président du Comité.

c) *Propositions à l'assemblée générale concernant la nomination de membres d'honneur.* — M. *Peter* annonce que la section de Zurich propose de nommer M. le Dr *Bluntschli*, en témoignage des grands services qu'il a rendus à la Société. La proposition est adoptée par acclamations. La section des *Waldstätte* propose M. le Dr *Dietler*, ancien directeur du *Gothard* et ingénieur très distingué. Adopté aussi par acclamations.

7. *Divers.* — M. *Elskes* rappelle qu'à l'occasion de la discussion de la convention du *Gothard* il n'a pas été convoqué d'assemblée des délégués, malgré le vœu de plusieurs sections. Il souhaite qu'à l'avenir il soit procédé, dans des cas semblables, d'une façon plus heureuse.

M. *Peter.* — Le Comité central s'est occupé sérieusement de la question. Les opinions étaient très partagées et il eût été difficile d'arriver à une entente pour adopter une résolution. La moitié des sections ne s'est pas prononcée sur l'opportunité d'une assemblée des délégués, dans l'autre moitié, une petite majorité se déclara contre la réunion d'une assemblée. Nous avons communiqué les documents aux sections aussitôt que nous l'avons pu.

Séance levée à 7 1/4 heures.

Rectification. — Page 231 du *Bulletin*, au milieu de la colonne de droite. — Le secrétaire du Comité central nous informe que ce n'est pas M. A. *Jegher*, mais M. C. *Jegher* qui a pris la parole au cours de la discussion sur la publication des « *Constructions suisses* » et que le passage visé doit être remplacé par le suivant :

M. C. *Jegher.* — *Les installations de forces motrices dont la publication est projetée (Simme, Albula, Löntsch, Augst-Wylen)*

ayant déjà fait l'objet de notices détaillées, il est superflu de les publier de nouveau. L'argent consacré à cette publication pourrait être employé beaucoup plus utilement. Au surplus, l'assemblée des délégués, à St-Gall, avait décidé de choisir quelque chose d'inédit.

Procès-verbal de l'assemblée générale du dimanche 24 août 1913, à l'Université de Lausanne.

ORDRE DU JOUR : 1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 27 août 1911, à St-Gall. — 2. Rapport du Comité central sur son activité, de juillet 1911 à fin juillet 1913. — 3. Programme des concours de la fondation Geiser. — 4. Lieu et date de la prochaine assemblée générale. — 5. Propositions à l'assemblée des délégués sur la nomination de membres d'honneur. — 6. Divers. — 7. Conférence de M. *Butticaz*, ingénieur, à Lausanne, sur « Les eaux vaudoises, leur utilisation depuis 1885, date de la dernière assemblée à Lausanne.

Sont présents : environ 150 membres et les invités suivants :

Membre d'honneur : M. *Weissenbach-Griffin*, Zurich.

Direction générale des C. F. F. : M. *Colomb*, directeur général.

Association des architectes suisses : MM. E. *Fatio* et G. *Epitaur*.

Association suisse des entrepreneurs : MM. J. *Blattner* et F. *Baud*.

Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne : M. *Gaillard*.

Association des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique : MM. F. *Broillet* et C. *Jegher*.

Association des anciens élèves de l'Ecole des Beaux-Arts : MM. H. *Arthur* et *Leclerc*.

Verein schweiz. Maschinenindustrieller : M. R. *Meier*.

Association suisse des électriciens : M. P. *Niessen*.

» » » techniciens : M. J. *Dudler*.

Société autrichienne des ingénieurs et des architectes : MM. F. *Willfort* et E. *Gams*.

Bodensee Bezirksverein deutscher Ingenieur : M. A. *Rohn*.

Verband deutscher Architekten- und Ingenieur-Vereine : M. *Rehbock*.

Journaux de la Société : *Schweiz. Bauzeitung* : MM. A. et C. *Jegher*.

Bulletin technique : M. H. *Demierre*.

Rivista tecnica : M. A. *Marazzi*.

Se sont excusés : Prof. *Gaudard*, Lausanne; colonel *Naville*; Dr R. *Moser*, Th. *Schlatter*, membres d'honneur et le Département fédéral de l'Intérieur.

PRÉSIDENCE : M. *Peter*, président de la Société.

La séance est ouverte à 9 h. 40 par le président qui prononce quelques paroles de bienvenue.

Vingt-huit ans se sont écoulés depuis la dernière assemblée générale à Lausanne. Pendant ce temps, les choses ont changé dans la Suisse française, grâce aux efforts des techniciens. L'exposition donne une idée de cette transformation. C'est en 1900 que la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes s'unit d'une façon plus étroite à la Société suisse. La section s'est considérablement développée et a pris une part importante aux travaux de la Société. Elle compte aujourd'hui 134 membres et se signale par son activité. Au nom de la Société, nous remercions la Société et la Section vaudoise de s'être chargée de l'organisation de cette fête et nous faisons des vœux pour leur prospérité.

Le président salue, au nom du Comité central et du Comité local, les invités et les membres d'honneur. En particulier,

il adresse ses hommages aux membres qui appartiennent à la Société depuis 50 ans et plus. Ce sont :

MM. A. Ludwig, architecte, à St-Fiden, depuis . . .	1858
J. Bahnmeier, architecte, à Schaffhouse, depuis . . .	1860
G. Cuénod, ingénieur, à Lausanne, depuis . . .	1862
H. Lavanchy-Goldschach, architecte, à Vevey, dep. . .	1862
J.-J. Lochmann, ingénieur, à Lausanne, depuis . . .	1862
S. Crausaz, ingénieur, à Fribourg, depuis . . .	1864

L'orateur salue ensuite les membres présents de la Société, et fait allusion aux difficultés de l'existence actuelle. Seul le développement rationnel de notre activité économique permettra à notre pays de conserver la situation qu'il a acquise. La technique peut beaucoup pour contribuer à ce développement et c'est notre mission d'y travailler avec toujours plus de zèle.

Suivent les discours de MM. Rohn, Meier et Blattner, au nom des groupements qu'ils représentent. Ces discours sont chaudement applaudis et le président remercie les orateurs.

1. Le *procès-verbal* de la dernière assemblée générale est adopté sans discussion.

2. *Rapport du Comité central*. — Il a été imprimé en français et en allemand et mis à la disposition de tous les membres. — Le président lit la liste des membres décédés pendant le dernier exercice et l'assemblée se lève en leur honneur.

Le président commente ce rapport et remercie les sections, les commissions et le secrétaire du travail qu'ils ont fourni.

La parole n'est pas demandée et le rapport est adopté.

3. *Fondation Geiser*. — M. Fatio, rapporteur, oriente brièvement l'assemblée sur le but de cette fondation et annonce que le Comité central a constitué le jury de MM. Dr Bluntschli, F. Stehlin et Fatio, architectes. Fr. 1500.— sont destinés aux récompenses. En réponse à la circulaire du Comité central, les vœux suivants lui ont été adressés, concernant le concours :

Dr Bluntschli : Relevés d'églises et de tours de villages, en Suisse.

Section de Zurich : Esquisses et relevés pour la publication de la « Maison bourgeoise ».

Section des Waldstätte : Recherches sur l'accoustique des locaux.

Section d'Argovie : Relevés et comparaisons de fontaines anciennes et modernes.

Le jury propose d'attribuer Fr. 1000.— aux relevés pour la « Maison bourgeoise » et Fr. 500.— aux recherches sur l'accoustique. Sont admis au concours, tous les ingénieurs et architectes suisses ou domiciliés en Suisse et les élèves des hautes écoles techniques.

Le jury a élaboré des projets de programme pour ces deux questions et propose d'abandonner au Comité central, qui s'entendra avec le jury, les décisions définitives concernant le choix des thèmes et l'ouverture du concours. — Adopté sans discussion.

4. *Lieu et date de la prochaine assemblée générale*. — M. Bosshardt, président de la section des Waldstätte, annonce que sa section a décidé, à l'unanimité, d'inviter la Société à tenir sa prochaine assemblée générale à Lucerne, en 1915. Il espère pouvoir préparer une belle réception.

Lucerne est désigné par acclamations, pour lieu de la prochaine assemblée générale.

5. *Nomination de membres d'honneur*. — Le président annonce que l'assemblée des délégués propose de nommer membres d'honneur MM. Dr Bluntschli et Dr Dieller, ancien directeur du Gothard, qui, tous deux, ont rendu de grands services à la Société suisse, à l'art et à la science. — Adopté par acclamations.

M. Dieller remercie de l'honneur qui lui est fait par une Société dont l'influence sur le développement économique de la Suisse croîtra toujours.

6. *Divers*. — M. Dr Lüscher attire l'attention de l'assemblée sur la situation insupportable faite par le nouveau règlement sur les examens de géomètre aux ingénieurs diplômés de l'Ecole polytechnique de Zurich ou de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne qui devront faire un stage de deux ans dans un bureau de géomètre pour obtenir leur brevet. Il y a lieu de rechercher les moyens de mettre fin à cet état de choses, éventuellement en instituant un enseignement pratique à l'Ecole supérieure et faisant examiner les candidats par les professeurs ou par la commission d'experts.

M. Studer, qui représente la Société dans la commission d'études, est convaincu qu'on a obtenu tout ce qu'il était possible d'obtenir. Le stage est nécessaire pour le géomètre et existe d'ailleurs pour d'autres professions.

Le président répond que le Comité avisera.

La parole est à M. Bullicaz pour sa conférence sur les « Eaux vaudoises ».

Séance levée à midi.

Avis.

Au mois de décembre 1911 s'établit à Davos un technicien nommé Hubert-Martin Nelissen, né à Duisbourg, en 1874, qui se donne pour architecte. Il a quitté Davos cet été, laissant des dettes importantes. Il use de faux certificats. Nous mettons en garde tous les intéressés contre les agissements de cet homme.

Secrétariat,
A. HERRY.

Ecole d'ingénieurs de Lausanne.

M. le Dr G. Dumas vient de prendre possession, à l'Ecole d'ingénieurs, de la chaire d'Analyse mathématique¹ qui lui a été confiée par le Conseil d'Etat.

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à Lausanne à M. Dumas que nous avons le plaisir de compter au nombre de nos collaborateurs : nos lecteurs se souviennent certainement des notes ingénieuses sur les abaques qu'il a publiées dans notre journal. Ajoutons que M. Dumas s'est acquis dans le monde savant une notoriété flatteuse par ses remarquables travaux mathématiques et qu'il possède une longue expérience du professorat : nul doute donc que son enseignement ne soit brillant et fécond.

¹ M. le Dr H. Amstein continue de professer le cours de *Compléments de calcul intégral* à la Faculté des sciences.